

Avec comme objectif de

**DÉVELOPPER, SOUTENIR ET FAVORISER**

**LES SERVICES DE PROXIMITÉ EN MILIEU RURAL,**

Morlaix Communauté propose



## Deux possibilités d'aide cumulables

► **AIDE À L'INVESTISSEMENT DE 20% DU COÛT DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS** (montant HT) (seuil de dépenses éligibles : 11500 € HT minimum / 20000 € HT maximum). L'aide communautaire ne peut excéder 4 000 € sur 5 ans.

► **AIDE FORFAITAIRE DE 2 000 €** pour la création ou reprise du dernier commerce de première nécessité de la commune dans les domaines suivants : boulangerie, épicerie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, restaurant, bar, multi-services alimentaire.

La subvention est octroyée par le Conseil de Communauté, sur proposition de la Commission, sous réserve d'attribution de l'aide départementale.

### vosre dossier

Le montage des dossiers peut être assuré par les services de

- la CCI de Morlaix (02 98 62 39 39)
- la Chambre des Métiers (antenne de Morlaix : 02 98 88 13 60)

Le dossier de demande d'aide doit être produit à Morlaix Communauté,

Pôle développemnt économique, 2B voie d'accès au port, BP 97121, 29671 Morlaix Cedex (02 98 15 31 71)

## Les conditions

- Vous êtes commerçant ou artisan ou avez un projet de création ou reprise sur le territoire de Morlaix Communauté.
- Votre projet se situe dans une commune de moins de 3000 habitants\*.
- Vous créez ou modernisez un commerce de proximité (sauf activités saisonnières, agences, pharmaciens, opticiens, prothésistes, orthopédistes, bars, tabac) ou une activité artisanale de service à la personne (coiffure-esthétique, blanchisserie), à la maison (dépannage électroménager TV), à la voiture (garage) et à l'agriculture (réparation de matériels agricoles).

\* Sont éligibles également les communes dont la population comprise entre 3000 et 4000 habitants a régressé entre les derniers recensements et les quartiers isolés.



AIDE  
AU COMMERCE  
ET À  
L'ARTISANAT

Avec comme objectif de développer, soutenir et favoriser les services de proximité en milieu rural, Morlaix Communauté propose 2 possibilités d'aide cumulables :

- ▶ **AIDE À L'INVESTISSEMENT**  
(20% HT du coût des investissements immobiliers)
- ▶ **AIDE FORFAITAIRE DE 2000 €**

## CONTACT

**PÔLE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

[www.agglo.morlaix.fr](http://www.agglo.morlaix.fr)

 **02 98 15 31 71**



**MORLAIX**  
**communauté**  
BRO MONTRouLEZ